



Publié sur AQUAREF - *Laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques* (<https://www.aquaref.fr>)

Veille substances émergentes : besoins analytiques pour les substances priorisées sans méthodes à performances compatibles avec focus sur les métabolites de pesticides

dans Chimie ^[1]Substances émergentes ^[2]

Accès: Public

Année: 2015

L'importance à accorder aux « substances émergentes » est entrée dans les nouvelles politiques environnementales au niveau national ou européen. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions AQUAREF ? thème F portant sur l'« Amélioration des connaissances sur les substances émergentes ». Plus spécifiquement cette veille analytique vise à évaluer les capacités existantes et les besoins de développement de méthodes analytiques afin de pouvoir assurer dans l'avenir un suivi des métabolites de pesticides.

Pour permettre une évaluation des capacités analytiques des laboratoires, la première étape du travail a consisté à l'établissement d'une liste de métabolites en consultant un à un chaque dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des substances actives (produits phytopharmaceutiques) et en croisant plusieurs sources de données pour s'assurer de l'identité du composé. En effet, aucune liste des métabolites n'est disponible. Ainsi les dossiers des substances réexaminées lors des programmes AIR-I (7 substances) et AIR-II (31 molécules) ont été examinés. Pour les substances du programme AIR-III, le réexamen est en cours et les drafts de conclusion ne sont pas disponibles. Ce travail a permis d'identifier plus d'une centaine de métabolites qui ont été évalués pour leur risque de transfert vers les eaux souterraines dans les dossiers de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

Pour compléter l'approche, il a été décidé de considérer les substances actives ayant une date de fin d'autorisation éloignée. Ainsi 25 substances supplémentaires ont pu être considérées, correspondant à 71 métabolites (certains étant communs aux listes précédentes) et une impureté.

Enfin, comme 3^{ème} source de données, les avis **d'expertise dans le cadre des produits règlementés phytosanitaires, fertilisants et biocides**, réalisés en vue **d'autorisations de mise sur le marché qui ont été** émis par l'ANSES depuis juillet 2015 (date à partir de

laquelle l'ANSES émet les avis) ont été considérés soit un peu plus de 230 dossiers concernant des produits commerciaux qui ont pu avoir un usage autorisé ou non autorisé.

Pour chaque métabolite, le code CAS et le code SANDRE ont été recherchés. La cohérence entre les informations des dossiers d'autorisation et ces codes a été vérifiée. Les divergences ont été répertoriées.

Ensuite, une évaluation des capacités analytiques actuelle des laboratoires a été réalisée. Le site du COFRAC a été consulté pour voir si un ou plusieurs laboratoires possède(nt) l'accréditation. Cette évaluation est complétée par l'examen de la base de données ADES pour voir si ce métabolite a déjà fait l'objet ou non d'une surveillance sur le territoire. Lorsque ce métabolite a été recherché, l'examen vise à évaluer les capacités des laboratoires.

Enfin, constatant que de nombreux métabolites ne sont pas analysés, une évaluation des potentialités de développement analytique a été réalisée. Les catalogues des principaux distributeurs d'étalons analytiques ont été consultés. Il s'agit de vérifier que l'étalon analytique existe bien et, ainsi, que le développement d'une méthode est théoriquement envisageable.

Brièvement il peut être retenu que l'évolution constante des demandes d'autorisation, avec parfois des demandes de compléments, le délai entre l'évaluation de l'EFSA (European Food Safety Authority) et la conclusion émise par la Commission Européenne rend difficile l'obtention d'une liste de métabolites et la connaissance de leur statut (pertinence) pour la surveillance de l'eau. Le travail entrepris ici a permis de créer une liste partielle qui devra être actualisée.

Il a été constaté que peu de métabolites sur les presque 200 considérés ont un code CAS et encore moins un code SANDRE (environ 10%). Quelques paramètres font toutefois l'objet d'une accréditation COFRAC au niveau de plusieurs laboratoires mais ils restent rares. En effet, seulement 5 métabolites ayant un code SANDRE font l'objet d'une accréditation COFRAC par au moins un laboratoire. L'absence d'étalons analytiques constatée pour de nombreuses substances (moins d'un tiers des métabolites considérés ont un étalon analytique) s'avère comme un verrou analytique pour de nombreux paramètres qui seraient jugés intéressants à suivre dans le cadre d'une surveillance nationale.

Auteur(s): Baran N., Bristeau S., Soulier C.

Nom de l'institut: BRGM

Fichier attaché

Taille

Veille substances émergentes : besoins analytiques pour les substances prioritaires sans méthodes à performances compatibles avec focus sur les métabolites de pesticides [3]

1.49 Mo

AQUAREF - marque déposée. Tous droits réservés. Mentions légales - Conditions générales d'utilisation du site (CGU). - Site web développé par l'INERIS - V2.0

URL source: <https://www.aquaref.fr/veille-substances-emergentes-besoins-analytiques-substances-priorisees-sans-methodes-performances-co>

Liens:

[1] <https://www.aquaref.fr/domaine/chimie>

[2] <https://www.aquaref.fr/thematique/substances-emergentes>

[3] https://www.aquaref.fr/system/files/AQUAREF%202015%20F1a_RP65427_1.pdf